MODELE

Procès verbal de l'AG extraordinaire portant dissolution de l'asbl

www.clae.lu

(Nom de l'association) a.s.b.l.
Adresse du siège
R.C.S. Luxembourg . . . . .

Procès-verbal de l'Assemblée générale du . . . . . .

Les membres de l'association . . . . . (nom de l'association) a.s.b.l.
se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire le . . . . . (date) à . . . . . (heure)
à . . . . . (adresse).

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés.

La séance a débuté à . . . . . (heure).

M. . . . . préside la séance en sa qualité de président de l'association ;
M. . . . . est secrétaire de séance en qualité de secrétaire de l'association.

ou
L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M. . . . . Le président procède à la constitution du bureau : M. . . . . est désigné en qualité de président de séance, M. . . . . en qualité de secrétaire de séance et M. . . . . est élu comme scrutateur.

Le président de séance constate que le quorum de deux tiers des membres requis est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour qui est le suivant :
• Délibération et vote de la proposition de dissolution de l'Association ;
• Détermination de l'affectation de l'actif net ;
• Nomination du ou des liquidateur(s) ;
• Détermination des pouvoirs du/des liquidateur(s).

Le président présente les motifs de la proposition de dissolution et donne ensuite la parole à tout membre de l'Association désirant s'exprimer.

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution : Proposition de dissolution de l'Association
L'Assemblée, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer la dissolution, décide de dissoudre l'Association et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Le siège social de la liquidation est fixé au siège social.
Cette résolution est adoptée par . . . voix contre, . . . voix pour, et . . . abstention(s).
La majorité qualifiée de deux tiers des voix étant atteinte, la résolution est adoptée.

Deuxième Résolution : Détermination de l'affectation de l'actif net
Etant attesté à la lecture du bilan que l'Association ne doit recouvrir aucune créance, ni payer aucune dette, qu'elle ne possède par ailleurs aucun actif immobilisé ou financier, ni aucun stock, l'Assemblée décide d'affecter le boni de liquidation constitué par les avoirs en banque et en caisse à . . . .

ou
Après lecture du bilan, l'Assemblée décide d'affecter, le cas échéant, le boni de liquidation à ……. .

Troisième Résolution : Nomination du/des liquidateurs
L'Assemblée décide de mandater M. . . . (nom, profession et adresse) et M. . . . (nom, profession et adresse) en qualité de liquidateurs.

Quatrième Résolution : Détermination des pouvoirs du/des liquidateurs
L'Assemblée décide de confèrer au(x) liquidateur(s) les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours et
attribuer le boni de liquidation selon les modalités définies dans la résolution précédente.

ou
procéder au recouvrement des créances, payer les dettes éventuelles, attribuer, le cas échéant, le boni de liquidation selon les modalités définies dans la résolution précédente.

L'Assemblée donne également pouvoir au(x) liquidateur(s) d'accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution et liquidation.
Cette résolution est adoptée par . . . voix contre, . . . voix pour, et . . . abstention(s).
La majorité qualifiée de deux tiers des voix étant atteinte, la résolution est adoptée.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du présent procès-verbal pour effectuer les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à . . . (heure), après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

Ne varietur, à . . . . . , le . . . . . .

Le président Le secrétaire Le scrutateur